

Rapport d'atelier PNBG
Province de l'Ogooué-maritime
Samedi 28 avril 2007
Hôtel Méridien-Mandji, Port-Gentil

Aspects	Situation	Causes	Recommandations
1. Gouvernance démocratique et renforcement de l'état de droit	1.1. Système judiciaire défaillant et corrompu	Traitement médiocre des magistrats au regard des charges familiales	Adaptation de la formation des magistrats (éthique) et revalorisation de la profession (estime de soi)
		Gestion des carrières fondée sur le népotisme et le clientélisme politique du système judiciaire	Promotion du magistrat dans le cadre d'une Gestion des carrières (système hommes de métier) fondée sur la compétence et l'intégrité
		Code civil inadapté et obsolète	Révision participative et démocratique du code civil
	1.2. Dépenses publiques inadaptées aux besoins des populations dans le domaine des services sociaux de base	Faible consultation des populations bénéficiaires dans le choix des investissements	Mettre en place un mécanisme de prise de décision fondée sur les propositions émanant de la base
2. Modernisation de l'appareil d'Etat et approfondissement du processus de décentralisation	2.1. Faible mobilisation des ressources de la fiscalité locale	Les opérateurs économiques et les employés sont en majorité non résidents du lieu d'exploitation (l'impôt majeur qu'est l'IRPP est payable au lieu de résidence et non au lieu d'exploitation)	Compenser cet effet pervers de la fiscalité nationale par un transfert conséquent de ressources aux collectivités locales
		Faiblesse des bénéficiaires locaux dus au système de sous-traitance des entreprises à des prestataires de services (intérim)	Débatte des questions d'évasion fiscale au niveau local et de sa mitigation
	2.2. Mise en place incomplète de la décentralisation	Répartition peu claire des charges entre l'Etat central et les collectivités locales	Réviser la loi 15/92 portant décentralisation en République gabonaise
	2.3. Suivi insuffisant des questions de développement local	Profil du personnel de commandement de fait non-conforme au profil pertinent prévu par les textes	Nommer aux fonctions déconcentrées conformément aux textes en vigueur
3. Amélioration des instruments de pilotage de l'économie et de la gestion des finances publiques	3.1. Pression de la parafiscalité sur l'activité économique	Multitude et multiplication des contrôles administratifs douteux systématiquement suivis d'amendes	Systématiser la verbalisation simple (quittancer) avec paiement seulement au Trésor
		Les victimes ignorent leurs droits et les possibilités de recours	Sensibiliser les commerçants sur leurs droits et les limites de l'administration en matière de contrôle et d'amende
	3.2. Détournements des objectifs des deniers publics	Faiblesses du contrôle d'Etat et du contrôle financier en matière de répression et de prévention	Opérationnaliser les mécanismes existant de contrôle, de répression et de prévention

Rapport d'atelier PNBG
Province de l'Ogooué-maritime
Samedi 28 avril 2007
Hôtel Méridien-Mandji, Port-Gentil

		Insuffisance de crédits dans les lignes budgétaires essentielles de fonctionnement	Améliorer la programmation et la détermination des priorités
			Accroître les crédits essentiels et mettre fin au saupoudrage des ressources
		Facilité de transferts de crédits	Mitiger les transferts de crédits budgétaires
4. Amélioration de l'environnement des affaires	4.1. Non respect des conventions et marchés publics par l'Etat ou les entreprises	Délivrance complaisante des certificats de services faits	Réprimer les responsables de complaisance et publier une liste noire des entrepreneurs défaillants
		Opacité des procédures d'attribution et de gestion des marchés publics	Plus de transparence, de contrôle et de rigueur dans l'attribution des marchés
	4.2. Mortalité élevée des PME	Faibles capacités de gestion chez les jeunes promoteurs	Créer des centres de formation spécialisés
		Faible qualification de la main-d'oeuvre	
		PME créées délibérément à des fins d'enrichissement illicite, rapide et ponctuel	Mise en place d'un mécanisme de détection de PME fictives
5. Renforcement des capacités de la société civile	5.1. Procédures longues pour la légalisation d'une association ou ONG	Manque de suivi des dossiers de légalisation par les demandeurs	Responsabiliser le Gouvernorat comme intermédiaire de suivi des dossiers
	5.2. Absence de réseaux d'ONGs	Création d'ONGs individuelles et spontanées à des fins de captation de financements ponctuels (politiques, partenaires au développement, etc.)	Réviser la loi de 1962 sur les associations
	5.3. Faible subvention des associations en province	Associations de la capitale semblent favorisées en la matière	Définir le cadre juridique et les conditions de subvention des associations